

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance en visioconférence du mardi 07 juillet 2020

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau.

CONSEIL PLÉNIER en visio

Présents :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Patricia Brillet-Coutelle – Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard – M. Fabrice Leduc - Mme Olivia Sabard - M. Hadi Slim.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle Calme - M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle-Aymar – M. Mickael David - Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Piller – Mme Charlotte Leforestier – M. Audric Vitiello - Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elus collège des BIATSS : Mme Carole Le Brun – Mme Aurélie Gérard-Manceau - M. Xavier Houiller.

Elus étudiants : M. Adrien Hautereau.

Personnalités extérieures : /

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : /

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : /

Elus collège des BIATSS : /

Elus étudiants : /

Personnalités extérieures : M. Duc N'Guyen a donné procuration à M. Pascal Favard – Mme Florence Alary a donné procuration à M. Julien Bourdoiseau.

Excusé(e)s : /

Participaient à titre consultatif : Mme Annabelle Hulin - M. Éric Blin – M. Benjamin Lavergne – M. Olivier Legros – M. Arnaud Rivière - Mme Christine Inchauspé.

Approbation du PV du 10.03.2020 et du 10.04.2020

Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Informations générales (emplois, pédagogie, organisation)

M. Le Doyen expose les différents projets de réorganisation des services en vue d'une amélioration du fonctionnement de la Faculté. Des démarches sont entreprises auprès des directions centrales de l'université pour améliorer les logiciels métier mais aussi les procédures administratives notamment en RH concernant les dossiers de vacataires. Il indique que les contrats de vacataires devront avoir été vérifiés avant tout démarrage de cours.

M. le Doyen poursuit en informant les élus de sa décision de ne plus demander de surveillances d'examens supplémentaires aux professeurs mais bien de prévoir dès cette année une enveloppe budgétaire pour recourir à des surveillants extérieurs.

Pour les stages, il indique que la Faculté a, durant la période de confinement, pesé de tout son poids pour permettre aux étudiants de retourner dans les entreprises pour poursuivre leur stage si tel était son souhait. Un contrôle de légalité a été ajouté afin de sécuriser le dispositif et ce d'autant, que le projet de la Faculté d'autoriser les stages à tout moment en cours de formation, est venu accroître le nombre de ces conventions. **M. le Doyen** partage avec le Conseil sa satisfaction de voir que ce

projet a obtenu l'approbation des différentes instances de l'université. Toutefois, il insiste sur l'obligation d'encadrer très étroitement ces stages.

Malgré le covid-19, **M. le Doyen** indique que les services ont poursuivi leurs activités et ont accompagné l'équipe décanale sur ses projets d'amélioration de service en vue de la prochaine offre de formation et tient à les en remercier.

Une étude auprès des étudiants, dirigée par M. Daniel Mirza et M. Éric Blin sur la manière dont ils ont vécu la période de confinement d'un point de vue matériel et pédagogique a été menée et a remporté un vrai succès. C'est en effet 1390 étudiants qui ont spontanément répondu à l'enquête (conclusions en annexe 1).

M. le Doyen présente ensuite aux élus les scénarios prévus pour permettre la rentrée de septembre. Ils sont au nombre de 3 : présentiel intégral, 1/3 présentiel et 2/3 distanciel, distanciel intégral. L'accueil de quelques concours en juin et juillet ont permis de confirmer que les locaux de la Faculté se prêtaient plutôt bien à des circulations organisées.

Il indique enfin que du matériel audiovisuel et informatique a été demandé à l'université pour permettre d'assurer la continuité pédagogique en cas de durcissement des règles sanitaires.

Mme Marie-Laure Gély interroge M. le Doyen sur les modalités de captation des enseignements en amphithéâtre. **M. le Doyen** lui répond que chaque professeur est libre de son organisation et ajoute qu'un système de retransmission en direct des cours est prévu, sans enregistrement.

M. Arnaud Rivière interroge à son tour M. le Doyen sur la possibilité laissée aux enseignants de recourir au distanciel, alors que le présentiel serait décidé, et sur la reconnaissance de ces heures. **M. le Doyen** lui répond que cette question n'est pas encore tranchée par l'université et qu'il ne serait donc pas sage d'entrevoir une telle organisation. De plus, il insiste sur la double vocation de la Faculté, à savoir la formation et la socialisation.

M. Mickael David s'interroge, après lecture de l'enquête mentionnée plus haut, sur le manque de connectivité de certains étudiants et sur l'éventuelle obligation d'accueillir prioritairement ce public, mettant fin ainsi à l'hypothèse d'une rotation des étudiants. **M. le Doyen** indique qu'un effort important de l'université a été fait sur la période grâce à la CVEC et que les étudiants n'ont finalement pas été si nombreux à y faire appel pour améliorer leur équipement. Il indique que les salles informatiques pourraient être mises à disposition de ces étudiants en fracture numérique.

M. Pascal Favard relativise la lecture de cette enquête quant à l'équipement numérique des étudiants et souhaite attirer l'attention du Conseil sur les difficultés wifi de la Faculté et sur le réseau en place. **M. le Doyen** indique qu'une vérification est en cours de la part de la DSI. **Mme Christine Fauvelle-Aymar** s'inquiète du nombre de connexions simultanées en amphithéâtre et de la nécessité d'autoriser chaque enseignant à connecter en filaire son ordinateur, comme dans d'autres facultés.

M. Arnaud Rivière s'interroge sur l'éventuelle position de l'université du tout présentiel alors que de nombreuses universités, par prudence, ont fait le choix du distanciel. **M. le Doyen** répond qu'un point sera de nouveau fait fin août et que les recommandations des tutelles guideront les choix de l'université.

Mme Marie-Laure Gély, M. Pierre Mouzet et **M. Pascal Favard** interviennent sur la ventilation des locaux et la nécessité de veiller au bon fonctionnement des installations. **M. le Doyen** prend note de ces observations et rappelle que ce sujet relève de l'antenne technique du site.

2. Questions diverses

La convention d'échanges d'étudiants entre l'université Laval à Québec, Faculté de droit et l'université de Tours, Faculté de droit, d'économie et des sciences sociales

Fait à Tours, le 27/08/2020

Le Doyen

Julien Bourdoiseau.